

Arrêté n°2025-38-CoST portant nomination du Jury d'admission M1 et M2 du Master DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention ANALYSE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUES, parcours Analyse et politique économiques au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L613-1, L712-2 et D911-31;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment ses articles 3 et 6 ;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de Master;

Vu la délégation de gestion de l'Université PSL à son établissement composante, l'École normale supérieure, pour la préparation de ce diplôme;

Sur proposition du responsable de la mention, Monsieur Jean-Philippe Tropeano

## ARRÊTE

ARTICLE 1er: Sont nommés membres du Jury d'admission M1 et M2 du Master DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention ANALYSE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUES, parcours Analyse et politique économiques au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

M. Jean-Philippe TROPEANO, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, prefoesseur à PSE, Co-directeur du Master M. Ariell RESHEF, Professeur à PSE, Directeur de recherche CNRS, Co-directeur du Master Mme Sylvie LAMBERT, Professeure titulaire d'une chaire à PSE, Directrice de recherche INRAE M. Jean-Marc TALLON, Professeure titulaire d'une chaire à PSE, Directrice de recherche CNRS M. Edouard CHALLE, Professeure titulaire d'une chaire à PSE, Directrice de recherche CNRS

ARTICLE 2: M. Jean-Philippe TROPEANO est nommé président du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des étudiants par voie de publication sur le site internet de l'École normale supérieure.

ARTICLE 4 : Le directeur de l'École normale supérieure et la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 9 avril 2025

Le directeur de l'École normale supérieure

